

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-135

Lecture Publique

Médiathèques de Roannais Agglomération

Valorisation du patrimoine écrit
Restauration de documents anciens et précieux
du secteur patrimoine

Demande de subvention auprès de l'Etat
(Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne Rhône-Alpes)
et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Certifié exécutoire	11 AVR. 2023
Reçu en préfecture	07 AVR. 2023
Publié	11 AVR. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article L310-1 A de la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique confirmant le rôle des bibliothèques dans la transmission aux générations futures du patrimoine qu'elles conservent ;

Vu l'article L.1311-1 du code général des collectivités territoriales portant sur les propriétés relevant du domaine public des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle » et plus particulièrement la lecture publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que le fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques (FRRAB), fonds de soutien financé par l'Etat – Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a vocation à soutenir la politique menée par les collectivités territoriales en faveur des fonds patrimoniaux de leurs bibliothèques ;

Considérant que les médiathèques de Roannais Agglomération possèdent des collections patrimoniales rares, anciennes et locales et développent une action significative en faveur de l'enrichissement, de la conservation et de la diffusion du patrimoine écrit auprès de la population ;

Considérant la volonté des médiathèques de donner accès à la consultation d'ouvrages du patrimoine écrit et graphique remarquables par leur contenu, leur rareté ou leur provenance, impliquant de veiller à leur préservation, à leur bon état et intégrité en pratiquant une conservation préventive et des opérations de restauration ;

Considérant la nécessité de renforcer la visibilité et l'attractivité de ces collections, par des médiations, un référencement et une mise en ligne sur la bibliothèque numérique memo-Roanne ou d'autres sites institutionnels nationaux ;

Considérant les documents choisis pour ce plan de restauration, 57 négatifs représentant la Ville de Charlieu et ses environs par Stéphane Geoffray, datés de 1860-1861 ;

Considérant le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Lot de 57 négatifs de Charlieu (Loire) et de ses environs – Stéphane Geoffray, 1860-1861	6 240 € HT	Subvention DRAC Auvergne Rhône-Alpes / Région Auvergne-Rhône-Alpes	4 992 € HT
		Roannais Agglomération	1 248 € HT
TOTAL	6 240 € HT	TOTAL	6 240 € HT

DECIDE

- D'approuver le projet de restauration des documents photographiques patrimoniaux pour l'année 2023 ;

- De solliciter une subvention de 4 992 € HT auprès de la direction régionale des affaires culturelles et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne